

donc pas s'attendre à un déclin marqué dans un avenir prochain.

Sans doute lorsque les transports auront repris leur cours régulier, les conditions reviendront à la normale, mais nous sommes encore loin de cette éventualité.

Un autre facteur vient d'ailleurs affecter la situation actuelle.

Les gouvernements et manufactures de munitions ne sont plus acheteurs de glycérine. Cette dernière retombe donc à sa valeur première d'avant-guerre. Il en résulte que ce sous-produit qui avait pour effet de modérer les prix du savon a cessé sa fonction.

En matière de fait les graisses et les suifs n'ont pas subi encore de baisse et maintiendront leurs prix d'avant-guerre.

Pour ce qui est des savons de toilette, les conditions sont peu différentes. Dans leur cas, les graisses employées sont largement comestibles et nécessairement resteront en forte demande.

La consommation des graisses comestibles a été réduite à son minimum. Le monde entier a besoin de ces graisses alimentaires et nécessairement cette demande maintiendra les prix et les fera peut-être même augmenter. Les huiles essentielles et les parfums employés dans ces savons n'offrent pas d'indication de baisse immédiate.

Il est sage de croire qu'avant qu'une baisse se produise dans les savons on cotera des prix encore plus élevés. Cependant ce n'est pas le temps de se livrer à la spéculation. Il y a des approvisionnements suffisants de savon disponibles et des quantités également suffisantes de matières premières en mains.

Il n'y a donc pas de danger de rareté. Il se peut que nos savons viennent à baisser de prix, avant le temps prévu, il est donc mieux de s'abstenir de toute action spéculative.

Les conditions actuelles favorisent les marchands qui achètent raisonnablement pour leurs besoins journaliers. Il convient de n'acheter que des stocks susceptibles d'être écoulés dans un temps raisonnable.

LA VENTE DE LA GAZOLINE

Bien que de nombreuses assemblées aient été tenues dans les différentes parties du pays pour discuter de la situation en ce qui concerne la gazoline, on ne s'attend guère à ce qu'une action décisive soit prise avant deux semaines. La proposition du contrôleur du combustible, qui est encore à l'étude, de limiter le profit des détaillants à 10 pour 100, a causé une tempête de protestations de la part des maisons de tout le Dominion. Un comité de l'Association des Marchands-Détaillants devait se rendre à Ottawa pour discuter de la question avec le Contrôleur du Combustible. La suggestion est que le Contrôleur du Combustible porte la limite du profit à vingt pour cent au lieu de dix et aussi que le prix soit fixé de telle sorte que quelque soit l'endroit, du Dominion où réside le marchand, il soit assuré d'obtenir son profit de vingt pour cent.

LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LE TRAFIC DES CHEMINS DE FER

Le secrétaire de la Commission des Chemins de Fer de la Défense Nationale a annoncé que l'embargo sur le transport des marchandises allant vers l'est entre Toronto et les Provinces Maritimes avait été levé.

LA COMMISSION DES VIVRES RESCINDE SES REGLEMENTS SUR LA FARINE, SUR LE PAIN ET SUR LE SUCRE.

En autant qu'elles affectent le commerce et le public général, les changements dans la réglementation des vivres découlant de l'armistice du 11 novembre sont ainsi énumérés dans un rapport de la Commission des vivres du Canada: les restrictions obligatoires de la quantité de farine qui peut être emmagasinée dans les hangars par les marchands et par ceux qui tiennent maison et autres ont été rescindées.

L'achat obligatoire d'une proportion de substitut pour la farine de blé a été rescindé. L'usage de substitut par les boulangers, dans les restaurants publics et par ceux qui tiennent maison ne sera plus obligatoire, mais en vue de la nécessité de conservation et dans le but de prévenir la perte des quantités de substituts actuellement en main, le bureau des vivres demande de faire le plus grand emploi possible de ce substitut.

Des sandwiches peuvent être maintenant servis dans les restaurants aux repas du midi.

Les restrictions sur la quantité de pain servi dans les restaurants publics sont maintenant enlevées.

Les manufacturiers peuvent faire et vendre des biscuit, doughnuts, des biscuits écossais, des pâtisseries françaises, pourvu qu'ils se servent de graisses végétales seulement.

Les manufacturiers, pourvu qu'ils n'excèdent pas les quarante livres de sucre par cent livres de farine peuvent faire et vendre des biscuits glacés et des biscuits à la glace, pourvu qu'ils ne dépassent pas le montant de sucre qui leur est alloué.

Les restrictions sur les manufactures de produits de blé, sous forme de nourriture pour déjeuner, de pâte alimentaire, de farine de sarrasin etc., ont été enlevées.

La conservation des règlements au sujet du boeuf est encore en vigueur et est encore très importante en vue des besoins tant présents que futurs.

La conservation du beurre et du gras d'animal est encore très importante.

D'ici la fin de l'année les règlements au sujet de la consommation du sucre seront encore en vigueur, après quoi il est à croire que la nouvelle récolte suffira.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA BANQUE DE MONTREAL

L'assemblée générale annuelle de la Banque de Montréal a eu lieu cette semaine, au siège social de la Banque rue Saint-Jacques et a plutôt pris le caractère d'une véritable réunion nationale. Nous donnons ci-contre le rapport de cette assemblée dont l'intérêt ne se borne pas à des aperçus d'ordre particulier, mais qui a le mérite d'envisager les problèmes nationaux sous leur angle le plus vaste dans l'intérêt du peuple en général.

Le discours annuel aux actionnaires reflète toujours la signification des événements, mais cette année plus que jamais peut-être les paroles prononcées à cette réunion ont touché aux intérêts vitaux du Canada.